**Les lampes qui se recyclent**



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu’elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

  

Lampes fluo-compactes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\c-bonneau\Desktop\Site internet - Page RECYLUM\lampe-diodes-electro-luminescentes3.pngLampe à LED | C:\Users\c-bonneau\Desktop\Site internet - Page RECYLUM\lampe-tube-fluorescent.pngTube fluorescent | C:\Users\c-bonneau\Desktop\Site internet - Page RECYLUM\Page internet allégée prête à l'emploi\images\lampe-sodium-haute-pression.pngLampe à sodium haute pression |

**Où déposer vos lampes usagées ?**

* Déposez vos lampes en déchetterie : [Consulter les horaires d’ouvertures des déchetteries](http://www.cc-lacqorthez.fr/amenagement-cadre-de-vie/collecte-des-dechets.html)
* Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l’obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage…)

[Voir les points de collecte les plus proches de chez vous](http://www.malampe.org/geolocalisation)

**Le recyclage des lampes usagées**

**Les lampes sont prises en charge par Récylum**, l’éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par **l’éco-contribution** que chacun paye en achetant une lampe neuve. Les lampes se recyclent à **plus de 90%** de leur poids.

**Pour en savoir plus sur le recyclage des lampes,** [cliquez ici](http://www.malampe.org/)